

Résiliation d'assurance emprunteur (loi Lemoine)

Depuis la loi Lemoine (2022), vous pouvez résilier votre assurance emprunteur À TOUT MOMENT, sans frais, pour la remplacer par un contrat au moins équivalent. Envoi recommandé avec accusé de réception.

[Vos nom, prénom, adresse]

[Nom et adresse de l'assureur / la banque]

À, le / /

Objet : résiliation du contrat d'assurance emprunteur n° [N° DE CONTRAT] (loi Lemoine)

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Titulaire du contrat d'assurance emprunteur n° [N° DE CONTRAT] adossé à mon prêt immobilier n° [N° DE PRÊT], je vous informe de ma décision de le résilier en application de l'article L. 113-12-2 du Code des assurances (loi n° 2022-270 du 28 février 2022, dite loi Lemoine).

Je vous présente, en remplacement, un nouveau contrat présentant un niveau de garanties au moins équivalent, dont vous trouverez les conditions ci-jointes. Je vous remercie de bien vouloir m'adresser l'avenant modifiant le contrat de prêt, sans frais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :